DÉNONCIATION D'IRRÉGULARITÉS

Tout membre de la Communauté universitaire qui a des motifs sérieux de croire qu'une Irrégularité, telle que définie à l'article 2, a été commise doit dénoncer la situation dans les meilleurs délais. Cette Dénonciation d'Irrégularités se fait en remplissant le présent formulaire et en le remettant au Secrétariat général, accompagné de tous les documents disponibles et pertinents.

Veuillez décrire la situation et préciser en quoi elle constitue, à votre avis, une Irrégularité et joindre au présent formulaire tous les documents disponibles et pertinents.

Nom

Signature

Date